



Renseignements avant déménagement

Par **overmike**, le **14/10/2015** à **12:00**

Bonjour,
Je suis actuellement locataire d'une maison de village, mais suite à un différent avec le propriétaire j'ai envoyé mes trois mois de préavis, il y a 15 jours, pour déménager.
J'avais demandé au propriétaire de m'installer de nouvelles prises électriques car je suis obligé de mettre des multiprises et rallonges électriques un peu partout dans la maison car il y a très peu de prises murales. Le propriétaire m'a répondu que c'était à moi à payer l'installation de ces prises, or en me renseignant sur internet j'ai lu que si le locataire est obligé d'utiliser des multiprises alors le propriétaire a l'obligation d'installer de nouvelles prises. Est-ce exact ?
Mais le pourquoi je viens demander conseil sur ce site est que comme je déménage de cette maison, est-ce que j'ai le droit d'enlever du parquet que j'avais installé après mon emménagement dans la maison, sachant que le propriétaire m'en a remboursé la moitié, remboursement en liquide je précise au cas où cela sera un détail important à fournir. Et aussi en précisant que sur l'état des lieux d'entrée il est dit qu'il y a du lino en bon état et non du parquet puisque c'est moi qui l'ai installé. (le lino est toujours sous le parquet)
Enfin, mon propriétaire souhaite venir faire des photos de la maison, dans les prochains jours, pour soit-disant faire une nouvelle annonce pour la location mais le soucis c'est que je n'ai pas encore bouger mes meubles et j'ai seulement commencer des cartons, et j'ai peur que le propriétaire prennent en photo les pièces avec mes meubles et les utilise pour des annonces ou dise que ce sont ses meubles et m'accuse de vol après déménagement. Dois-je accepter sa venue ou est-ce que je peux refuser le temps que je vide la maison ?
En vous remerciant de votre aide.
M. Froideval

Par **moisse**, le **14/10/2015** à **14:23**

Bonjour,
[citation] si le locataire est obligé d'utiliser des multiprises alors le propriétaire à

l'obligation d'installer de nouvelles prises. Est-ce exact ?
Non
Si vous avez 36 appareils électriques /électroniques dans votre salon le bailleur ne va pas installer 36 prises.
Et c'est vite arrivé, entre téléviseurs, décodeurs, box, chargeurs tablettes/mobiles, chaîne hifi, luminaire...
C'est donc apprécié au cas par cas.
Dois-je accepter sa venue
Voir ce qui est écrit dans le bail.
Rien d'écrit==>pas de droit à visite.
Le bailleur devra ester en justice ou attendre votre départ.
Pour le parquet c'est à vous de voir, si vous pouvez l'ôter sans rien endommager.
ou dire que ce sont ses meubles et m'accuse de vol après déménagement
Le bailleur ne fournit des meubles que dans un meublé, ou indique quelques meubles présents (cuisine..) dans le bail ou l'état des lieux d'entrée.